

Le Gallichan

AOÛT 2021



**DEVENIR UN.E FIDÈLE ABONNÉ.E
AUX PANIERS DE LÉGUMES
HEBDOMADAIRES EST LA MEILLEURE
MANIÈRE DE NOUS ENCOURAGER ET
DE VOUS APPROVISIONNER EN
LÉGUMES FRAIS ET LOCAUX.**

**C'est un rendez-vous
au 526, chemin de la Rivière Est,
tous les vendredis entre 16 h et 18 h
du 3 septembre au 5 novembre 2021**



Voir tous les détails à la page 7

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

168, chemin de Gallichan C.P. 38, Gallichan, (Québec) J0Z 2B0

Tél. : (819) 787-6092 Fax : (819) 787-6015 Courriel : gallichan@mrcao.qc.ca Site Internet : www.gallichan.ao.ca



Votre conseil municipal

MAIRE - Henri Bourque

Serge Marquis, siège #1

- Maire suppléant
- Protection des biens et des personnes
- Transport routier
- Lots intramunicipaux

Claude Bourque, siège #2

- Hygiène du milieu
- Aménagement, urbanisme et zonage
- Projet MADA (Municipalité amie des aînés)

Francine Lehouiller, siège #3

- Comité social
- Bibliothèque
- Comité embellissement
- Projet MADA (Municipalité amie des aînés)

Sonia Rivard, siège #4

- Loisirs
- Aménagement, urbanisme et zonage
- Comité jeunesse
- Plan de développement durable 2020-2025

Valérie Bruneau, siège #5

- Club nautique du Lac-Abitibi

Luc Adam, siège #6

- Société d'histoire et d'archéologie

Administration générale

Johanne Shink

Dir. Gén. / Secr.-trés.

Nancy Brousseau

Secr.-trés. adjointe
gallichan@mrcao.qc.ca



Jean-Guy Hébert

Inspecteur municipal

inspecteur.gallichan@mrcao.qc.ca

(avril à octobre)



Heures d'ouverture du bureau municipal

Mardi : 13 h 15 à 16 h

Mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h

Site web : www.gallichan.ao.ca

819 787-6092

LE CONSEIL EN BREF...



Lors de la séance du 3 août 2021, le conseil a...

- ⇒ Autorisé de faire une demande auprès du ministère des Transports afin de trouver des solutions d'alternative pour assurer la sécurité des citoyens qui circulent dans le chemin Gingras en conséquence de la fermeture de la route Centrale de la Municipalité de Roquemaure;
- ⇒ Autorisé l'émission du chèque à RM Entreprises pour l'épandage du calcium;
- ⇒ Autorisé la coupe de branches dans le rang 10 & 1, le nettoyage d'un ponceau dans le chemin Gingras et la coupe des bordures de route de la Municipalité;
- ⇒ Autorisé l'achat d'un nouvel ordinateur pour la secrétaire-trésorière adjointe;
- ⇒ Annulé la résolution R10-06-116 qui donnait la permission à monsieur André Légaré de couper des arbres secs sur le lot de la Municipalité;
- ⇒ Autorisé la programmation de la TECQ 2019-2023;
- ⇒ Autorisé la Dir. Gén. / Sec.-très. à suivre la formation sur le harcèlement sous toutes ses formes;
- ⇒ Accepté la démission de monsieur Dany Boudreau en tant qu'employé municipal.

La prochaine séance ordinaire du Conseil : 7 septembre 2021 à 19 h

Message de l'équipe du journal

Une copie PDF du journal « **LE GALLICHAN** » est disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse: www.gallichan.ao.ca sous l'onglet « **Journal local** ».

Merci de nous faire parvenir vos textes avant le 1^{er} de chaque mois, soit par la poste, par courriel, ou directement au bureau municipal. Tous les textes reçus après cette date seront publiés le mois suivant.

Adresse courriel : legallichan@gmail.com

LA PROCHAINE PARUTION LE 17 SEPTEMBRE 2021



**Le coût de publication d'un message pour
Le Gallichan est le suivant :**

FORMAT	TARIFS	FORMAT	TARIFS
1/8 page (carte d'affaires)	5.00\$	Page entière	20.00\$
1/4 page	5.00\$	Petites annonces	5.00\$
1/2 page	10.00\$	Abonnement annuel	30.00\$

Le maire vous informe ...

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je fais rapport des faits saillants de la situation financière au 31 décembre 2020.

Ce rapport est basé sur le rapport budgétaire de la Municipalité de Gallichan en date du 31 décembre 2020 en considérant que la Municipalité n'a pas reçu, en date du 6 juillet 2021, le rapport du vérificateur externe de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.



Henri Bourque

La Municipalité prévoit les résultats suivants pour l'année 2020 :

	2019	2020
Revenus	980 223 \$	1 025 097 \$
Dépenses	952 370 \$	1 001 612 \$
Immobilisations	43 109 \$	135 157 \$
Résultat de l'exercice	(15 527 \$)	(111 672 \$)
Montant accumulé	(887 302 \$)	(854 757 \$)

La rémunération des élus pour l'année 2020 :

Maire	Salaire 3 986,16 \$ Allocation de dépenses 2 609,16 \$	6 595,32 \$
Conseillers	Salaire de base 1 328,64 \$ Allocation de dépenses 849,12 \$	2 177,76 \$

Le Conseil a adopté pour 2021, un budget équilibré de 1 018 101 \$.

DOSSIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Depuis le dépôt du projet de desserte auprès de la municipalité de Palmarolle le 28 juin dernier, nous n'avons pas eu de développement dans ce dossier; la période des vacances créant des délais hors de notre contrôle.

DOSSIER – VOIRIE MUNICIPALE

La Municipalité a reçu une réponse négative du ministère des Transports du Québec concernant la demande d'aide financière pour l'entretien du chemin Gingras à la suite de la fermeture de la route Centrale (pont près du village à Roquemaure). Le directeur général, M. Philippe Lemire nous informe :

« Le Ministère a procédé à l'analyse de votre requête et je vous informe qu'aucune compensation financière ne sera octroyée pour l'entretien du chemin mentionné ».

Les recours qu'il nous reste sont du domaine politique.

CHRONIQUE—LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

VALORISATION DU RÔLE DE L'ÉLU·E MUNICIPAL·E (suite)

UN PORTRAIT DU PROFIL DES ÉLUS·ES

Le rôle premier de l'élu·e est de représenter la volonté des citoyens et des citoyennes au sein du conseil municipal tout en agissant dans l'intérêt de la municipalité et ainsi se tenir informé des préoccupations et des projets que les citoyens et les citoyennes souhaitent voir se concrétiser.

Les élections municipales générales 2017 en chiffres :

- 8 015 postes de conseillers ou de maires étaient en jeu;
- 4 044 femmes se sont présentées aux élections, ce qui équivaut à 31,3 % des candidatures, dont 385 au poste de mairesse;
- 4 466 mairesses et maires et conseillères et conseillers ont été élus sans opposition;
- 82 postes d'élus·es municipaux sont demeurés vacants², dont cinq postes de maire.

TABLEAU 1

Répartition des postes, des candidatures, des élus·es sans opposition, des postes vacants et des postes en scrutin, élection générale 2017.

TYPE DE POSTE	NOMBRE DE POSTES	NOMBRE DE CANDIDATS	NOMBRE D'ÉLUS·ES SANS OPPOSITION	NOMBRE DE POSTES VACANTS	NOMBRE DE POSTES EN SCRUTIN
CONSEILLER	6 915	10 976	3 932	77	2 906
MAIRE	1 100	1 941	534	5	561
PRÉFET	16	41	6	0	10
TOTAL	8 031	12 958	4 472	82	3 477

Source : MAMH (2020). Données relatives à l'élection générale municipale 2017. Compilation et traitement statistique.

En 2017, 56,9 % des conseillères et conseillers municipaux ainsi que 48,5 % des mairesses et des maires ont été élus sans opposition. Le recrutement de candidats demeure un défi important lors de chaque élection municipale. Pour preuve, en 2017, au terme de la période de mise en candidature, aucun candidat n'avait brigué le poste de maire dans cinq municipalités. De plus, 218 municipalités n'avaient pas tenu de scrutin, car l'ensemble du conseil municipal avait été élu sans opposition.

UNE REPRÉSENTATION MAJORITAIREMENT MASCULINE

Au Québec, à la suite des élections générales tenues en 2017, 18,9 % des postes à la mairie et 34,5% des postes de conseiller étaient occupés par des femmes. Ainsi, lors des dernières élections générales municipales, les femmes représentaient 32,4 % des personnes élues.

En 2019, en adoptant sa politique d'égalité et de parité, la FQM s'est engagée à se donner les moyens d'atteindre la zone paritaire en politique municipale, c'est-à-dire atteindre une représentation d'élues municipales entre 40 et 60 %.

TABLEAU 2**Répartition des conseils municipaux selon la composition hommes-femmes en 2017**

COMPOSITION HOMMES-FEMMES	NOMBRE DE CONSEILS MUNICIPAUX	EN POURCENTAGE
MOINS DE 40 % DE FEMMES	692	61,1 %
ENTRE 40 % ET 60 % DE FEMMES (PARITÉ)	385	35,0 %
PLUS DE 60 % DE FEMMES	43	3,9 %
TOTAL	1100	100 %

La publication *Présence des Femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels* démontre que les « milieux paritaires se rapportent plus souvent aux secteurs traditionnellement féminins, comme l'éducation, la santé et la culture, qu'à ceux traditionnellement masculins, comme la politique, la haute fonction publique et les affaires ».

L'ÂGE DES ÉLUS-ES

La compilation des données fait par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à la suite des élections municipales de novembre 2017, nous apprend que l'âge moyen des élus-es :

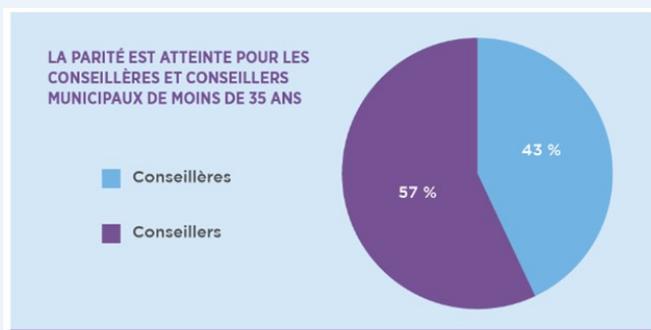
- au poste de conseiller est de 52,6 ans;
- au poste de maire est de 58,1 ans;
- et l'âge moyen pour tous les postes est de 53,4 ans.

Les jeunes de moins de 35 ans sont peu représentés au sein des conseils municipaux :

- en 2017, 1,9 % des mairesses et des maires avaient moins de 35 ans (21 au total, dont 5 femmes et 16 hommes);
- 9,3 % des conseillères et conseillers municipaux avaient moins de 35 ans (275 femmes et 360 hommes).

Les jeunes de 18 à 35 ans représentent 27,7 % de la population en âge de voter en 2018.

Le « taux de participation des jeunes électeurs lors des plus récents rendez-vous électoraux a été plus faible que celui de tous les Québécois en âge de voter ».



L'intérêt des jeunes pour la politique, et plus particulièrement pour la politique municipale, reste un défi autant pour obtenir une meilleure représentation de jeunes de 18 à 35 ans aux postes électifs municipaux, que pour avoir une meilleure participation des jeunes lors de la tenue de scrutins.

Extrait du < Guide et trousse à outils pour la valorisation du rôle de l'élue municipal-e > publié par la Fédération des municipalités du Québec

Dans <Le Gallichan de septembre >, UNE IMPLICATION À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Henri Bourque, maire

Coop la Hutte, c'est quoi?

Coop la Hutte, c'est une coopérative agricole portée par trois membres, Antoine, Marianne et Janie, passionnés d'auto-gestion, de nature et de bonne bouffe.

Composée de plusieurs volets, l'entreprise cultive cette année le cassis, l'argousier et près d'une trentaine de variétés de légumes.

L'objectif de la coopérative est de contribuer à l'autonomie alimentaire de sa communauté, pratiquer une agriculture qui respecte l'environnement et d'offrir une bonne qualité de vie à ses membres.

Nos valeurs:

Bien que l'entreprise compte plusieurs volets, ceux-ci sous-entendent des valeurs communes : l'autonomie alimentaire de la région, le respect de l'environnement, une bonne qualité de vie pour ses membres, l'esprit d'équipe et la coopération.

INSCRIPTIONS AUX PANIERS DE LÉGUMES



DEVENIR UN.E FIDÈLE ABONNÉ.E AUX PANIERS DE LÉGUMES HEBDOMADAIRES EST LA MEILLEURE MANIÈRE DE NOUS ENCOURAGER ET DE VOUS APPROVISIONNER EN LÉGUMES FRAIS ET LOCAUX.

QUAND? DU 3 SEPTEMBRE AU 5 NOVEMBRE 2021, TOUS LES VENDREDIS
HEURE? ENTRE 16H ET 18H
OÙ? À LA FERME, AU 526 CHEMIN DE LA RIVIÈRE E, GALLICHAN
PRIX? 25\$/PANIERS (250\$/SAISON)
COMMENT? WWW.COOPLAHUTTE.COM

VOUS AVEZ DÉJÀ UN JARDIN?

NOUS OFFRONS AUSSI LA POSSIBILITÉ D'OBTENIR UNE CARTE PRÉPAYÉE

C'EST SIMPLE: ACHETEZ UNE CARTE PRÉPAYÉE ET VENEZ PROFITER DE L'ARDOISE DE LA SEMAINE DIRECTEMENT À LA FERME.

QUAND? EN MÊME TEMPS QUE LA DISTRIBUTION DES PANIERS.

PRIX? MINIMUM 50\$.

COMMENT? WWW.COOPLAHUTTE.COM

**DATE LIMITE POUR LES INSCRIPTIONS (PANIERS ET CARTES PRÉPAYÉES):
1ER SEPTEMBRE 2021**



COOP LA HUTTE



WWW.COOPLAHUTTE.COM



HUTTEGALLICHAN@GMAIL.COM

Notre mission:

Notre mission est d'offrir des produits locaux tout en pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement en favorisant la biodiversité, les écosystèmes déjà présents et en revalorisant les milieux fragilisés. Et bien sûr, en tant que coopérative, garantir un milieu de travail agréable en diminuant la charge mentale de ses membres.

Notre offre:

Nous offrons des paniers de légumes d'automne sur 10 semaines, du 3 septembre 2021 au 5 novembre 2021. En effet, les paniers sont récupérés à la ferme tous les vendredis. Le panier est d'une valeur de 25\$. Faites-vite! Il n'y a que 35 places disponibles. La période d'inscription se termine le 1er septembre 2021. Au plaisir de vous nourrir avec nos délicieux légumes locaux.

Communauté chrétienne de St-Laurent de Gallichan

Horaire des offices

- **Messe** samedi 14 août, 19h00
Pour le repos de l'âme de **Mme Clémence Provencher** par **Mme Denise Lagrange**.
- **Célébration** samedi 21 août, 19h00
- **Messe** samedi 28 août, 19h00
Pour le repos de l'âme de **M. Rémi Shink** par **Mme Angéline Pépin** et **M. Gilles Corriveau**.
- **Célébration** samedi 04 septembre, 19h00
- **Messe** samedi 11 septembre, 19h00
Pour le repos de l'âme de **M. André Rivard, Mme Laurentienne Gravel, M. Maurice Rivard, Mme Rita Royer** et **M. Yves Rivard** par leurs enfants.

La **lampe du sanctuaire** brûlera aux intentions des personnes suivantes dans les prochaines semaines.

<u>Semaine du:</u>	<u>Aux intentions de :</u>
21 août	M. Guylain Lévesque
28 août	Mme Paulette Royer
04 septembre	Mme Solange Vachon et M. Paul-Armand Larouche
11 septembre	Mme Huguette Rivard et M. Raymond Lévesque

Baptême

Pour la préparation d'un baptême, on communique avec **Mme Carolle Rivard**, responsable au (819) 787-6279.

Funérailles

Pour la préparation de la messe et de l'hommage au défunt lors d'un décès, on communique avec **Mme Céline Denis**, responsable au (819) 787-6073.

Registres

La personne responsable de la tenue des registres est **Mme Johanne Shink**, pour toutes informations, on peut communiquer avec elle au (819) 787-6767.

Comité cimetièrè

Les personnes responsables du comité cimetièrè sont :

- **M. Louis Naud** au (819) 787-6805 et
- **M. Normand Bourque** au (819) 787-6737.

PRÊTRES

Pour des visites ou autres, on peut les rejoindre au numéros suivants :

- L'Abbé Crescent : (819) 301-0132
- L'Abbé Emmanuel : (819) 218-0196



Activités religieuses à l'église – COVID-19

Depuis le 21 juin 2021, en zone verte, le nombre maximal de 250 personnes à l'intérieur et de 500 personnes à l'extérieur. Si le lieu de culte occupe un bâtiment au complet, la limite s'applique au bâtiment.

Les cérémonies de mariages et les funérailles sont également limitées à un maximum de 250 personnes à l'intérieur et de 500 personnes à l'extérieur. Les personnes dans l'assistance doivent demeurer assises durant l'événement. La tenue d'un registre est obligatoire pour ces cérémonies.

La réception de mariage qui suit la cérémonie est limitée à 25 personnes, si elle se déroule à l'intérieur, et à 50 personnes si elle a lieu à l'extérieur.

Une distance minimale de 1 mètre doit être maintenue entre les personnes si elles demeurent silencieuses ou parlent à voix basse et de 2 mètres, si elles parlent ou chantent, même lorsqu'elles demeurent à leur place et ne circulent pas, à moins qu'il s'agisse d'occupants d'une même résidence privée.

Le port d'un couvre-visage ou d'un masque est obligatoire, mais il est possible d'enlever celui-ci lorsque la personne est à sa place, reste silencieuse ou ne s'exprime qu'à voix basse.

Restons à l'écoute des nouvelles directives qui pourraient modifier celles qui sont identifiées.

www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/assouplissements-mesures-confinement-covid-19/

UN GRAND MERCI à tous ceux qui participent, collaborent et maintiennent les activités religieuses de la Fabrique tout au long de l'année...!

La commission des Loisirs désire informer toute la population qu'elle a fait l'acquisition de deux planches à pagaie. Elles sont en location au Café des Rumeurs et ce pour toute la période estivale...



C'est les vacances !

Petite annonce



SÉCHEUSE de marque Général Électrique, model MABE GTD40 EBMRSWS

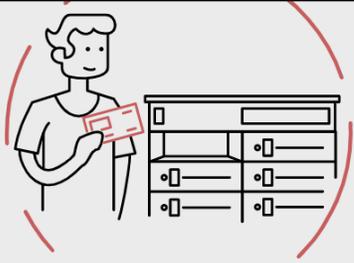
achetée le 2 juillet 2021.

Raison de la vente: une cuve sans éclairage.

Valeur de 600 \$

Demande 300 \$

819-787-6516



Élections générales municipales : pour voter, il faut être inscrit!

Il vous reste moins d'un mois pour vérifier votre inscription sur la liste électorale auprès d'Élections Québec, en prévision des élections municipales du 7 novembre.

POUVEZ-VOUS voter?

Pour voter, en plus de devoir être inscrit sur la liste électorale à l'adresse de votre domicile, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection;
- Avoir la citoyenneté canadienne au plus tard le 1^{er} septembre 2021;
- Ne pas être sous curatelle ni avoir perdu vos droits électoraux.

Pour voter,
vous devez être
sur la liste électorale!



VÉRIFIEZ VOTRE inscription sur la liste électorale

Vous devez également remplir l'un des deux groupes de conditions suivants le 1^{er} septembre 2021.

Si votre domicile est situé dans la municipalité, vous devez **habiter au Québec depuis au moins 6 mois**. Vous êtes dans cette situation? Vous pouvez [vérifier votre inscription sur la liste électorale en ligne](#) ou en communiquant avec nous d'ici le **1^{er} septembre 2021**.

Ensuite, pendant la période électorale, assurez-vous que votre nom est écrit sur l'avis que votre municipalité vous enverra par la poste. S'il n'y est pas, vous devez vous présenter à l'endroit indiqué sur cet avis pour vous inscrire ou modifier votre inscription. Si vous voulez voter, votre nom **doit être sur la liste électorale**. Vous pouvez aussi communiquer avec la présidente ou le président d'élection de votre municipalité pour en savoir plus.

OU

Si votre domicile n'est pas situé dans la municipalité, vous devez :

- Être propriétaire d'un immeuble (chalet, immeuble à logements, etc.) ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité **depuis au moins 12 mois**;
- Avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription à la liste électorale ou une procuration, par écrit, dans les délais prévus.

Renseignements généraux :

Courriel : info@electionsquebec.qc.ca

Téléphone : 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846), sans frais au Canada et aux États-Unis

Site internet : <https://www.electionsquebec.qc.ca/municipales/>

Gallithèque, votre Biblio

207, chemin de la rivière ouest



Relaxer avec un livre

Parmi nos nouveaux romans jeunesse de

Carine Paquin :

-Ella, party télévisé.

-Ella, jeu d'évasion.

-Ella, vacance sous surveillance.

Puis « Full texto » est présentement en commande.

***Vous avez besoin de changement, de socialiser et vivre une expérience
avec une équipe dynamique!***

Soyez bénévole pour la Biblio!

Implication d'environ 2 h par mois, recevoir les clients, effectuer des prêts de livres.

***De nouvelles personnes et de nouvelles idées pour améliorer
nos services sont toujours appréciées.***

S.V.P. contacter Ginette Baril au 819-787-6049

Heures d'ouverture: de 18 h 30 à 19 h 30 chaque mercredi. 819 787-6092 p. 3

Vous pouvez visiter notre site Facebook : Bibliothèque de Gallichan.

Appel pour l'Église et le monde

Le 8 mai 2020, Mgr Carlo Maria Viganò, ancien nonce apostolique aux États-Unis, lançait un appel mettant en garde contre le risque que les mesures contre le coronavirus soient utilisées à des fins autres que sanitaires, entre autres pour pousser un gouvernement mondial. Cette lettre a été signée par plus de 40 000 différentes personnalités, y compris les cardinaux Gerhard Müller, Joseph Zen et Janis Pujats, ainsi que l'avocat américain Robert Kennedy Jr. Voici des extraits de cet appel:



Les faits ont montré que, sous prétexte de l'épidémie, en bien des cas les droits inaliénables des citoyens ont été violés, en limitant d'une manière disproportionnée et injustifiée leurs libertés fondamentales, y compris l'exercice de la liberté de culte, d'expression et de mouvement.

La santé publique ne doit pas et ne peut pas devenir une excuse pour bafouer les droits de millions de personnes dans le monde, et encore moins pour exonérer l'autorité civile de son devoir d'agir avec sagesse pour le bien commun; cela est d'autant plus vrai que les doutes croissent quant à l'effective contagiosité, à la dangerosité et à la résistance du virus: de nombreuses voix faisant autorité dans le monde de la science et de la médecine confirment que l'alarmisme à propos du coronavirus amplifié par les médias ne semble absolument pas justifié.

Nous avons des raisons de croire – sur la base des données officielles relatives à l'incidence de l'épidémie, et sur celle du nombre de décès – qu'il existe des pouvoirs fort intéressés à créer la panique parmi la population dans le seul but d'imposer de façon permanente des formes de limitation inacceptables de la liberté, de contrôle des personnes, de suivi de leurs mouvements. Ces formes de limitations liberticides sont un prélude inquiétant à la création d'un gouvernement mondial hors de tout contrôle.

Nous croyons aussi que dans certaines situations les mesures de confinement prises, y compris la fermeture des activités commerciales, ont conduit à une crise qui a submergé des secteurs entiers de l'économie, ce qui favorise l'ingérence des puissances étrangères, avec des répercussions sociales et politiques graves. (...)

Il n'est pas raisonnable de pénaliser des remèdes qui se sont révélés efficaces, souvent peu coûteux, uniquement parce qu'on veut donner la priorité à des traitements ou des vaccins qui ne sont pas aussi fiables mais qui garantissent aux sociétés pharmaceutiques des bénéfices bien plus importants, qui pèsent sur la santé publique. Nous rappelons également, en

tant que pasteurs, que pour les catholiques, il est moralement inacceptable de recevoir des vaccins dans lesquels du matériel provenant de fœtus avortés est utilisé.

En particulier, les citoyens doivent avoir la possibilité de refuser ces limitations de la liberté personnelle, sans qu'il soit imposé aucune forme de sanction à ceux qui ne veulent pas recourir aux vaccins, ni accepter des méthodes de suivi et tout autre instrument similaire.

Il faut considérer également la contradiction flagrante dans laquelle se trouvent ceux qui poursuivent des politiques de réduction drastique de la population et qui se présentent en même temps comme des bienfaiteurs de l'humanité sans aucune légitimité politique ou sociale.

Nous demandons instamment aux médias de s'engager activement dans une information objective qui ne pénalise pas la dissidence en recourant à des formes de censure, comme cela se produit couramment sur les réseaux sociaux, dans la presse et à la télévision. L'information correcte exige qu'un espace soit accordé aux voix qui ne sont pas alignées sur la pensée unique, permettant aux citoyens d'évaluer consciemment la réalité, sans être indûment influencés par des interventions partisans.

Une confrontation démocratique et honnête est le meilleur antidote au risque de voir imposées des formes subtiles de dictature, vraisemblablement pires que celles que notre société a vu naître et mourir dans un passé récent. (...)

Ne permettons pas que des siècles de civilisation chrétienne soient anéantis sous le prétexte d'un virus, en laissant s'établir une tyrannie technologique haineuse dans laquelle des personnes anonymes et sans visage peuvent décider du sort du monde en nous confinant dans une réalité virtuelle. Si tel est le plan auquel les puissants de la terre entendent nous plier, sachez que Jésus-Christ, Roi et Seigneur de l'Histoire, a promis que « les portes des Enfers ne prévaudront pas » (Mt 16, 18).

Confions à Dieu tout-puissant ceux qui gouvernent les nations, afin qu'ils les éclairent et les guident dans ces moments de grande crise. Qu'ils se souviennent que, tout comme le Seigneur jugera les Pasteurs pour le troupeau qui leur a été confié, de même Il jugera ceux qui détiennent le pouvoir et qui ont le devoir de préserver et de gouverner leurs peuples.

Prions avec foi le Seigneur pour qu'Il protège l'Église et le monde. Que la très Sainte Vierge, auxilia-trice des chrétiens, écrase la tête de l'ancien serpent, confonde et dérouté les plans des enfants des ténèbres. ❖

Mgr Carlo Maria Viganò

Par Denise Lagrande, Gallichan—2021-07-20

POUR QUE LE FEU DE JOIE RESTE UN FEU DE JOIE

Saviez-vous que le [ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs](https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/) a un règlement concernant les feux de camp?

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/>

- Règlement sur l'aménagement durable des forêts

VOICI LES POINTS IMPORTANTS DE CETTE RÉGLEMENTATION LORS DE LA RÉALISATION D'UN FEU DE JOIE:

- S'informer auprès de sa municipalité sur la réglementation en vigueur;
- Se renseigner sur le danger d'incendie en vigueur sur le site Internet ou l'application mobile de la SOPFEU;
- Choisir un endroit dégagé loin des fils électriques et des arbres, sur une terre battue;
- Avoir une source d'eau importante à proximité;
- Garder à proximité des outils manuels tels qu'une pelle ou un râteau;
- Dégager le tour du feu sur une largeur d'au moins 5 fois sa hauteur;
- Rester sur les lieux jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint;
- S'assurer de bien éteindre le feu avant de quitter les lieux.



L'HISTOIRE DE GAROFEU

Garofeu a fait sa première apparition publique le 31 mai 1979, en présence du ministre des Terres et Forêts de l'époque, M. Yves Bérubé, et ce, à l'occasion du banquet du 40e anniversaire de l'Association forestière québécoise. Le sympathique personnage devenait ainsi la figure de proue des campagnes de prévention menée par Conservation-Québec, un organisme regroupant les sept sociétés de conservation chargées de la protection des forêts avant la création de la SOPFEU.

Garofeu est un tamia rayé, communément appelé suisse. Il avait été choisi de préférence à tout autre animal à cause, bien sûr, de sa frimousse adorable, mais aussi en raison de ses qualités en forêt. La réputation du tamia est irréprochable. Il est sympathique et prévoyant. On le voit souvent en forêt et il a d'excellentes habitudes de conservation.

Son nom avait été déterminé à l'issue d'un concours organisé par Conservation-Québec au cours duquel plus de 10 000 suggestions avaient été reçues. C'est le jeune Marc Bérubé, de La Tuque, qui avait remporté le 100 \$ promis par le ministère des terres et Forêts.



SITE WEB

Utilisez le site web de la SOPFEU pour vérifier si votre région ou localité se retrouve dans le périmètre visé par la mesure préventive en vigueur à l'aide de l'outil de recherche situé sur la [page d'accueil](https://sopfeu.qc.ca) au <https://sopfeu.qc.ca>

Source : <https://sopfeu.qc.ca>

VOICI QUELQUES-UNS DES ASTUCES DE PRO DE GAROFEU POUR TOUTE LA FAMILLE



Utilisez un pare-étincelles

Vous aimez vous retrouver entre amis ou en famille autour d'un feu? GAROFEU vous recommande d'utiliser un foyer muni d'un **PARE-ÉTINCELLES**. Une telle installation n'obstrue pas la vue du feu, mais empêche les tisons de sortir du foyer. De plus, lorsque la porte grillagée est fermée, le pare-étincelles agit comme une barrière de sécurité pour les enfants et les animaux domestiques.

Pour être sécuritaires, les ouvertures du pare-étincelles ne doivent pas être plus grandes qu'un centimètre par un centimètre. De plus, votre foyer doit être disposé sur un pavé ou sur un sol dégagé en terre battue, en sable ou en gravier et placé à bonne distance d'un bâtiment, d'une clôture, d'arbres ou d'arbustes.

Un autre avantage du foyer muni d'un pare-étincelles est que vous pourrez continuer à profiter de la chaleur d'un bon feu de foyer, et ce, même lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert puisqu'il ne constitue pas un feu à ciel ouvert selon la réglementation provinciale. GAROFEU vous invite cependant à consulter votre municipalité, car cette dernière pourrait avoir une réglementation plus sévère, qui aura préséance sur la réglementation provinciale.



Évitez de stationner votre VTT dans les broussailles et les herbes sèches

Si vous utilisez un véhicule tout terrain (VTT) en forêt, GAROFEU vous demande d'éviter de **STATIONNER VOTRE VÉHICULE** dans les broussailles et les herbes sèches. Il est préférable de l'immobiliser sur une surface de terre battue, de sable ou de gravier.

En effet, lorsque des matières organiques viennent en contact avec les parties chaudes du moteur ou du pot d'échappement, elles peuvent causer un début d'incendie en s'enflammant et en tombant au sol. Lorsque le temps est sec, l'incendie peut se propager très rapidement à la forêt.

GAROFEU recommande également de s'assurer d'avoir un VTT en bon ordre et de le nettoyer après chaque sortie. Il est particulièrement important de vérifier régulièrement le bon état du pot d'échappement et de nettoyer l'herbe sèche et la boue qui s'y colle pour éviter que la matière organique s'enflamme. Il est également recommandé d'avoir un extincteur de 1 kg, classe ABC avec soi.



Consultez la réglementation de votre municipalité

GAROFEU vous rappelle qu'avant d'allumer un feu à la maison ou au chalet, il est important de consulter la **RÉGLEMENTATION** de sa **MUNICIPALITÉ**. Cette dernière peut s'être dotée d'une réglementation régissant les feux d'ambiance, les brûlages domestiques ou les feux d'artifice. Elle peut exiger un permis pour certains types de feux. Votre municipalité peut même interdire les feux à ciel ouvert de sa propre initiative, si elle le juge nécessaire.

Bien que la loi provinciale s'applique partout, la réglementation de votre municipalité peut être plus restrictive. Vous devez vous y conformer.

Vous pouvez consulter le [Règlement #245 concernant les brûlages](#) sur le site internet de la Municipalité, section Règlements municipaux.

AOÛT 2021



dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

1	2	3	4	5	6	7
		Séance du conseil (Centre communautaire)	Biblio - 18h30 à 19h30			Célébration - 19 h *
8	9	10	11	12	13	14
 Nouvelle lune			Biblio - 18h30 à 19h30		Journal Le Gallichan	Messe - 19 h
15	16	17	18	19	20	21
 Lune croissante			Biblio - 18h30 à 19h30			Célébration - 19 h
22	23	24	25	26	27	28
 Pleine lune			Biblio - 18h30 à 19h30			Messe - 19 h
29	30	31				
		 Lune décroissante				



Septembre 2021

dim.

lun.

mar.

mer.

jeu.

ven.

sam.

	dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1 Biblio - 18h30 à 19h30	2 	3	4 Célébration - 19 h
5	 Nouvelle lune		6	8 Biblio - 18h30 à 19h30	9 	10	11 Messe - 19 h
		Fête du travail	7 Séance du conseil (Centre communautaire)				
12	 Lune croissante	13	14	15 Biblio - 18h30 à 19h30	16 	17 Journal Le Gallichan	18 Célébration - 19 h
19	 Pleine lune	20	21	22 Biblio - 18h30 à 19h30	23 	24	25 Messe - 19 h
26		27	28	29 Biblio - 18h30 à 19h30	30 		